

RELEVÉ DE PARCELLES EN FRICHE

DATE :

Une vigne est considérée en friche ou abandonnée si elle présente 2 des 3 critères suivants :

- Non taillée
- Présence significative, dans la parcelle, de plantes ligneuses autres que la vigne
- Présence significative de maladies cryptogamiques

Communes	Lieu-dit	Sections	N°